

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 15 février 2023**

Date de convocation : 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 35

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jérôme GUERRY avait donné pouvoir à Franck GAUTHIER

Etaient excusés :

Elodie BRANGER - Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Jean-Yves MERLET

- **13. ADHESION AU RESEAU NATIONAL « CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET MARCHABLES »** – Rapporteur : Roseline PHLIPART

En France plusieurs réseaux dynamiques et reconnus regroupant des collectivités, interviennent pour promouvoir les déplacements à vélo et plus généralement les modes actifs. C'est notamment le cas du club des villes et territoires cyclables et marchables.



Le club des villes et territoires cyclables et marchables, dont le siège est à Paris, intervient davantage sur un usage utilitaire des deux modes dans l'espace urbain. Ses principales missions sont :

- de créer une dynamique entre les villes et territoires français et européens pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes et des piétons, notamment en zones urbanisées,
- faire reconnaître le vélo comme un véritable moyen de transport du quotidien,
- impulser et soutenir le plan vélo national,
- apporter une expertise technique et juridique sur les types d'aménagements cyclables et piétons.

Ce réseau offre une visibilité des politiques mises en place par ses adhérents et intervient auprès des instances nationales et européennes afin de faire évoluer la législation et les programmes de financements adaptés aux réalités du terrain.

En adhérant à ce réseau, la Communauté de communes bénéficie :

- de multiples services : veille et relais sur les actualités et les financements liés à la pratique cyclable, fiches techniques, webinaires et visio-conférences, ...,
- d'une valorisation et d'une mise en lumière de sa politique cyclable.

Plus globalement, cette adhésion vient conforter ce réseau et appuyer son intervention auprès des instances institutionnelles nationales et européennes.

Le calcul de la cotisation annuelle, pour les collectivités de plus de 12 000 habitants, se fait sur la base du nombre d'habitants (base INSEE) et s'élève pour la Communauté de communes du Pays des Herbiers à 681 €

Il est proposé d'adhérer pour une durée de 3 ans (un an reconductible deux fois).

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable/Environnement du 1<sup>er</sup> février 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 février 2023,



Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

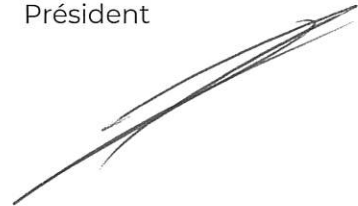
- approuver l'adhésion au club des villes et territoires cyclables et marchables pour une durée d'un an reconductible deux fois,
- l'autoriser, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Yves MERLET,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



*Transmis en Préfecture le :* 16 FEV. 2023

*Publié électroniquement le :* 16 FEV. 2023